

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/020/ECSS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Rénovation du bâtiment, des vestiaires et des
locaux associatifs pour le stade Saint Marcel Prayet situé au 47, rue des Crottes - Saint Marcel -
11^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux
études et travaux - Financement.**

20-35893-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la rénovation du bâtiment, des vestiaires et des locaux associatifs pour le stade Saint Marcel Prayet situé au 47, rue des Crottes - Saint Marcel - 11ème arrondissement et sur l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

Le stade Saint Marcel situé au 47, rue des Crottes dans le 11^{ème} arrondissement de la Ville de Marseille a fait l'objet d'une rénovation de l'éclairage, de la clôture et la mise en place d'une pelouse synthétique.

En revanche, le bâtiment vestiaires/associations souffre depuis de nombreuses années de plusieurs problèmes liés à sa vétusté : plomberie et réseau d'eau usées, vestiaires obsolètes (douches non conformes), agencement, accès aux vestiaires et accès aux locaux associatifs inadaptés.

Le vieillissement et l'état dégradé des locaux amènent à repenser entièrement le bâtiment.

Il est ainsi proposé une démolition et une reconstruction des locaux pour garantir une exploitation fonctionnelle et adaptée. Une reconfiguration des abords clôturera cette opération.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Sports Nautisme et Plages, année 2020, à hauteur de 2 100 000 Euros, pour les études et travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention financière passée en 2016 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui la proroge jusqu'en 2020.

Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Rénovation du bâtiment, des vestiaires et des locaux associatifs du stade de Saint Marcel	2 100 000	1 750 000	1 400 000	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
 VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
 VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
 VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
 D'ENGAGEMENT
 VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016
 VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les études et travaux envisagés pour la rénovation du bâtiment, des vestiaires et des locaux associatifs du stade de Saint Marcel situé au 47, rue des Crottes dans le 11^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2020, à hauteur 2 100 000 Euros pour les études et travaux.

ARTICLE 3 Madame la Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Taux	Collectivité
rénovation du bâtiment, des vestiaires et des locaux associatifs du stade de Saint Marcel	2 100 000	1 750 000	1 400 000	80%	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

ARTICLE 4 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Conseiller Métropolitain
Vice Président du Conseil de Territoire
Marseille-Provence
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 1^{er} octobre 2020